

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 9/12/2015

Date d'affichage :

OBJET :

**COMPLEXE SPORTIF
AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE
DETENTE ET DE JEUX
EXTERIEURE**

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - J.EMMANUELLI – ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI -- E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – F. SEVEON – E.SUZZONI - *P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.*

Absent(s) : M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON – G. SELLIER -.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI – JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président rappelle aux délégués communautaires le souhait exprimé précédemment au cours de discussions au sein de l'assemblée, visant la création d'une aire de jeu et de détente extérieure à l'entrée du bâtiment.

Le Président présente la configuration de cet espace :

- Mobilier extérieur de restauration, tables basses et mange-debout
- Jeux dédiés aux enfants sur sol spécifique

Le budget global HT de ce projet est détaillé comme suit :

- Mobilier : 3 840 €
- Equipements ludiques et traitement de surface : 15 830 €

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense évaluée à la somme de 19 670 €.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 15 736 €
CCCB autofinancement : 20%, soit 3 934 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE cet exposé,

ADOpte le plan de financement proposé.

Accusé de réception - Mise à disposition de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80 %, soit un montant de 15 736 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 19 670 € HT.

Accusé certifié exécutoire **DIT** que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20% restant auxquels s'ajoute la TVA.

Réception par le préfet : 21/12/2015 **AUTORISE** le Président à lancer et engager les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

Le Président

